

NOUVEAU QUARTIER

Approche Environnementale de l'Urbanisme A.E.U.[®] : les objectifs

Thème 6: Energie

- **Bien orienter les bâtiments** (majorité des bâtiments orientés sud pour l'ensoleillement, prise en compte des vents dominants, implantations des ouvertures, pièces à vivre au sud et pièces techniques au nord,...) afin de bénéficier des apports solaires
- Etre vigilant **aux ombres portées** dans l'organisation des bâtiments entre eux et vis-à-vis des constructions périphériques (alignement, hauteurs, épaisseur...)
- Travailler sur des solutions de **chauffage(s) collectif(s)** en utilisant des ressources locales et renouvelables : bois, méthanisation
- Développer des bâtiments économes en énergie en travaillant prioritairement sur une **bonne isolation thermique**
- Développer dans le quartier des solutions de **production d'énergie par le soleil** (thermique, photovoltaïque)
- Inciter **progressivement** à la construction de **bâtiments passifs** (sans chauffage), par exemple en faisant évoluer les niveaux de performance requis en fonction des phases de réalisation du projet
- Réduire les consommations liées à **l'éclairage public**
 - en harmonisant les temps d'éclairage avec les activités et la hiérarchie des axes de déplacements (voirie, chemins). Eviter l'éclairage inutile
 - en adaptant le mobilier aux besoins (ex : borne de balisage pour les chemins piétons ou cycles)
 - en profitant des avancées technologiques dans le domaine (panneaux photovoltaïques alimentant les lampadaires, LED,...)



Panneaux solaires jouant le rôle de brise soleil sur une façade orientée sud



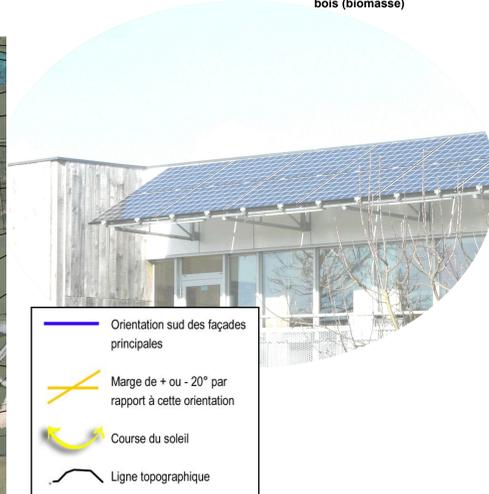
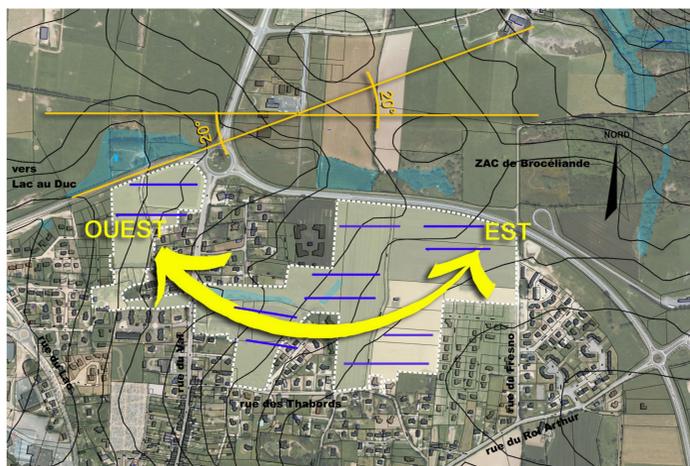
Chantier d'isolation par l'extérieur à l'aide de matériaux naturels et locaux (paille)



Exposition au soleil des pièces de vie



Une source d'énergie renouvelable : le bois (biomasse)



Orientation sud des façades principales
Marge de + ou - 20° par rapport à cette orientation
Course du soleil
Ligne topographique

Thème 7 : Déchets

- Favoriser **le compostage et le recyclage des déchets verts** (et certains déchets ménagers), **individuellement** mais aussi **collectivement**
- Dans le plan de déplacement du nouveau quartier, penser aux problématiques **d'itinéraires de ramassage des déchets** afin notamment d'éviter un parcours trop long des engins de ramassage (limiter le linéaire de voies, gabarits, créer des points de regroupement)
- Prévoir et intégrer des **aires de regroupement** des conteneurs individuels (pour les impasses notamment) et explorer la piste de **conteneurs collectifs enterrés** (adéquation avec le matériel de la communauté de communes, coût d'investissement et de fonctionnement, intégration au paysage du quartier,...)
- Concevoir ces espaces avec un souci de qualité architecturale et paysagère
- Prévoir des **emplacements** bien intégrés et de taille suffisante pour le tri dans les **logements et dans les immeubles** (cellier, abri-bois, local adapté,...) pour le stockage des conteneurs
- Intégrer dans le paysage les **aires de présentation des conteneurs** (bois, masque végétaux,...)
- Chercher la **réutilisation sur place des déchets** (ex. utiliser les déblais pour les terrassements de voirie pour la création de merlon, d'espaces verts, de terrains de jeu...) et l'emploi de **matériaux recyclés** pour les travaux publics (remblais routiers et de tranchées, matériaux drainants, assises de chaussée) et pour les constructions (matières plastiques, matériaux d'isolations, résidus de bois,...)



Conteneur enterrés



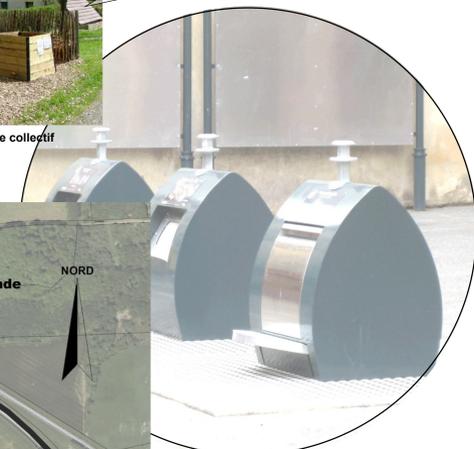
Intégration des aires de regroupement des conteneurs (Ploërmel)



Aire de compostage collectif



Illustrations de réalisations possibles



Thème 8 : bruits

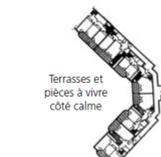
- Créer un **plan de déplacement** permettant de définir **différentes conditions de trafics** selon les secteurs afin de limiter les émissions sonores et les zones pouvant être exposées (séparer les voies primaires des zones sensibles, choix de tracé, hiérarchie des voies, restrictions d'usage, développement des circulations douces, dispositifs techniques dissuadant la vitesse des véhicules motorisés ...).
- **Organiser le quartier et les formes urbaines en fonction des sources de bruit** (ex : création d'îlots protégés, positionnement de bâtiments peu sensibles en interface, zones tampons entre les maisons et les voies principales,...)
- Protéger les habitations du quartier des nuisances de la voie de contournement nord (RD 8^E, RD 766^E) par **l'éloignement des constructions** et par la création d'un **dispositif anti-bruit support d'aménagements paysagers de qualité**
- Trouver des fonctions urbaines à cette zone non construite : espaces verts, cheminements piétons liaisonnant les quartiers périphériques, jardins partagés ou familiaux, espaces sportifs de proximité,...
- Assurer les **protections phoniques des habitations** les unes par rapport aux autres (isolation acoustique des constructions, bruit des pompes à chaleur,...)



Merlon anti-bruit à Ploërmel (RD 766^E; secteur du Lac)



Dispositif de dissuasion de la vitesse



Organisation des habitations par rapport à la source de bruit



Route bruyante



Schéma : effet de l'éloignement sur le bruit : atténuation exponentielle

